

Réf. ANDPC : demande en cours



Les conséquences bucco-dentaires des addictions touchent tous les tissus : dents, parodonte et muqueuse buccale. De ce fait, il est indispensable au chirurgien-dentiste de connaître les produits addictifs, leurs conséquences sur la cavité buccale et les principes de la prise en charge lors d'un sevrage. Il est également nécessaire d'intégrer à notre pratique des messages clés de prévention et les examens cliniques visant à dépister les conséquences bucco-dentaires des addictions (cancer).

Par ailleurs, la prise en charge des patients dépendants à un produit nécessite des connaissances sur plusieurs aspects. Le diagnostic et le traitement bucco-dentaire doivent tenir compte des comportements addictifs de nos patients afin de réaliser des soins de qualité et pérennes en toute sécurité.

## OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation le praticien sera capable de :

- Connaître les substances addictives, leur mécanisme d'action et les conséquences sur la santé bucco-dentaire, ainsi que les principes de prévention et de traitement.
- Améliorer la prise en charge des addictions au cabinet dentaire.

## PUBLIC ET PRE REQUIS

Chirurgiens- dentistes  
 Pré requis : aucun

## HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez développer vos compétences professionnelles, contactez Mme Samia NAÏT-BELAÏD par mail : [contact@conferences-dentaires.com](mailto:contact@conferences-dentaires.com) afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

## DUREE

1 Jour soit 7 heures  
 9h00 – 18h00 (pauses et déjeuner inclus)

## FORMATEURS

**Sylvain CATROS**  
 Docteur en Chirurgie Dentaire  
 Maître de Conférences des Universités

## INDICATEURS DE RESULTATS

Taux de satisfaction des stagiaires sur les objectifs de la formation (en 2019) : 100 %

## MODALITES D'EVALUATION

### Avant la formation :

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne  
 Recueil des attentes par le formateur

### Pendant la formation :

Validation des acquis en temps réel par le questionnaire et la contribution des stagiaires

### Après la formation :

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne  
 Evaluation de la satisfaction à chaud

## EFFECTIF

Nombre de stagiaires minimum : 12  
 Nombre de stagiaires maximum : 40

## MODALITES PEDAGOGIQUES

- Cas cliniques
- Méthode interrogative et magistrale
- Remise de support pédagogique.

## PRISE EN CHARGE EN ODONTOLOGIE DES PATIENTS PRÉSENTANT DES ADDICTIONS

### PROGRAMME

#### MATIN :

L'addiction: définitions, physiopathologie, substances addictives.  
• Conséquences des addictions sur la santé générale.  
• Conséquences des addictions et prise en charge bucco-dentaire : dents, parodontite et implantologie.

#### APRES MIDI :

- Conséquences des addictions et prise en charge bucco-dentaire : muqueuse buccale.
- Principes de sevrage des substances psychoactives. Cas particulier du sevrage tabagique.
- Réponses aux questions des pré-tests / Cas cliniques.

### DATES

- Jeudi 18 novembre 2021 – Nantes – 9-001
- Jeudi 25 novembre 2021 – Paris – 9-002

### MODALITES DE VALIDATION

**Attestation de fin de formation**

### DELAI D'ACCES

Confirmation de votre inscription 72 heures après votre demande

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de bien vouloir préciser dans quel cadre vous souhaitez réaliser cette formation :

- Tarif DPC\* : 392 €  
 Auditeur Libre (hors DPC) :  
- Tarif Adhérent des Conférences : 350 €  
- Tarif Non Adhérent des Conférences : 390 €

Nom : ..... Prénom : .....

Mail : ..... N° de tél. : .....

N° RPPS ou Adeli : .....

Formation Addictions (9-.....) Le : ..... À : .....

Date : ..... Ville : .....

**Je joins à ce coupon mon chèque de règlement et j'adresse le tout à : Les Conférences Dentaires – 14, rue Etex – 75018 PARIS**

**Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous joindre au 01 42 28 99 10 ou à [contact@conferences-dentaires.com](mailto:contact@conferences-dentaires.com)**

\*100 % pris en charge par l'ANDPC sous réserve que le praticien : dispose du nombre d'heures nécessaire dans son forfait DPC (à consulter sur [agencedpc.fr](http://agencedpc.fr)), soit inscrit à la formation auprès des Conférences Dentaires, soit inscrit à la formation auprès de l'ANDPC, suive la formation dans sa globalité. (Chirurgiens-dentistes libéraux (installés ou remplaçants thésés) et/ou salariés de centres de santé conventionnés, exerçant en France, (métropole et DOM)

Pour les salariés hospitaliers, la demande de prise en charge se fait auprès de l'organisme paritaire agréé.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2021

### Programme de formation (DPC et FIF) :

Les étapes du programme se déroulent **toutes par mail**.  
Elles sont obligatoires.

#### 1- Le questionnaire de pré test :

Vous recevez un mail de convocation un mois avant la date de la journée de formation présentielle. Ce mail contient un lien pour vous permettre de remplir en ligne le questionnaire de pré test que vous devez nous retourner, **avant la date limite précisée dans le mail**, en cliquant sur le bouton « envoyer » en fin de questionnaire. Nous vous invitons à imprimer ce questionnaire et à l'apporter le jour de la formation afin d'y inscrire les notes utiles à l'évolution de votre pratique.

#### 2- Journée présentielle :

Les méthodes mobilisées durant cette journée sont les suivantes : diaporamas, quizz, jeux de rôle.

#### 3- Le questionnaire d'évaluation :

Adressé le jour de la formation ou le lendemain, ce questionnaire permet l'évaluation de la qualité de la formation. Il est obligatoire pour les participants au titre du DPC. Vous accédez au **support pédagogique** à l'issue du questionnaire.

#### 4- Le questionnaire de post test :

Vous recevez **dans les semaines qui suivent la journée de formation présentielle** le questionnaire de post test. Si le questionnaire de pré test et de post test sont identiques, vous accédez aux réponses à l'issue du questionnaire. La comparaison des deux questionnaires vous permet de mettre en évidence votre progression. Le questionnaire de post test doit nous être **retourné avant la date limite précisée dans le mail**. La réception de l'ensemble des questionnaires nous permet de clôturer le dossier et de l'envoyer à l'ANDPC afin d'obtenir le règlement de l'aide à la formation qui vous est versée sur votre compte s'il s'agit de votre première formation pour l'année en cours. Tout retard dans le retour de ce questionnaire pénalise l'ensemble des participants.

**Par ailleurs, un envoi après la date limite entraîne le rejet de votre dossier pour une prise en charge ANDPC.**

#### 5- L'analyse des actions (DPC) :

Cette étape vous est personnelle. Un document vous permettant l'analyse de vos actions vous est remis en séance, le jour de la formation présentielle.

### Conditions d'annulation :

Toute **absence** et **annulation** à moins de 30 jours avant la journée présentielle entraînera le dépôt du chèque sans remboursement.

**Seul l'envoi de la convocation 1 mois avant la date de la formation, confirme le maintien de la journée.** L'annulation de la session par Les Conférences Dentaires ne donnera droit à aucun dédommagement.

### Prise en charge DPC 2021 :

**En 2021, l'ANDPC verse une prise en charge pour 2 formations présentielles de 7 heures.**

Vous bénéficiez alors d'une aide à la formation de 315 € qui vous est versée à l'issue du programme (dans les semaines qui suivent la date limite de retour du questionnaire de post test) par virement sur votre compte bancaire.

Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'ANDPC (**392 €** pour une formation d'une journée). A l'issue du programme votre chèque de caution de 392 € sera détruit par Les Conférences Dentaires (sauf instruction contraire de votre part) après le virement de la somme sur notre compte, sous réserve que vos droits à formation s'élèvent bien à 392 €.

### Prise en charge FIF-PL 2021 :

La prise en charge par le FIF-PL est de 250 € par journée de formation présentielle et limité à 750 € par an et par professionnel. Elle vous est versée par le FIF-PL une fois que vous avez déposé sur votre espace personnel les documents que nous vous adressons par mail après la journée de formation.

### IMPORTANT

Le nombre d'inscrits étant **limité à 40**, les bulletins d'inscription seront traités dans l'ordre d'arrivée. Afin de valider votre inscription, veuillez joindre un chèque de règlement, à l'ordre des CONFÉRENCES DENTAIRES.

Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la veille de la formation.